



## CAPA CLASSE EXCEPTIONNELLE AGREGÉ.E.S 2018 – 19 juin 2019

### Déclaration des élu.e.s de la FSU (SNES, SNEP, SNESUP)

Madame la Rectrice,

Sourd aux signaux qui traduisent le désaccord croissant des Français.es, le gouvernement pose en dogme un programme d'indifférence face aux inégalités sociales et d'attentisme face aux enjeux environnementaux. En matière éducative, les choix budgétaires insultent l'avenir : pourquoi supprimer des emplois d'enseignant.e.s lorsque le nombre d'élèves à scolariser est en augmentation continue ? La « réforme » du baccalauréat et du lycée désorganise les établissements : pourquoi occuper une partie importante de l'année scolaire avec les épreuves au détriment des heures de cours ? Le discours démagogique sur la liberté de choix cache mal les difficultés concrètes dès la rentrée 2019, et plus encore en 2020, sur l'organisation des enseignements et des emplois du temps, sur les services et les postes.

Quant à l'engagement présidentiel de revaloriser le métier d'enseignant.e, on peut faire à l'envi la liste des mesurette.s annoncées par M. le Président de la République. Cela ne trompe aucun des agents de l'Etat : le milliard annoncé pour le PPCR, s'il est atteint à la fin du quinquennat, aurait dû l'être plus tôt, puisque le protocole résulte d'une série d'accords passés sous la précédente présidence, absolument pas par l'actuel gouvernement, lequel s'est empressé d'en geler l'application pour 2018 ; la revalorisation de la prime REP+ n'est mise en place que très progressivement, au compte-goutte, et nul ne sait quand les professeur.e.s en toucheront la totalité ; les heures supplémentaires défiscalisées, dont l'idéologie est très contestable, sont vantées comme une mesure en faveur du pouvoir d'achat, mais elles servent en réalité à compenser les 2600 suppressions de postes dans le secondaire pour cette année. Contrairement aux promesses gouvernementales, c'est bien une politique d'austérité salariale qui est en place dans la fonction publique. Si on y ajoute les bouleversements inéquitables annoncés dans le calcul des retraites, nous sommes bien éloigné.e.s d'une mise à niveau des carrières des enseignant.e.s parmi les plus mal rémunéré.e.s d'Europe occidentale. Une seule décision serait valable pour la revalorisation de nos carrières : la révision à la hausse des grilles indiciaires.

Il faut entendre la sincérité d'inquiétudes : cette revendication de revalorisation des carrières et des statuts, est voulue par tou.te.s les professeur.e.s, et plus largement par l'ensemble des fonctionnaires d'Etat. A s'entêter à ne pas écouter ce que disent les personnels, le ministre porte seul la pleine responsabilité de la situation de tension que sa rigidité alimente. Les tensions actuelles autour de la surveillance et de la correction du baccalauréat en sont un

autre exemple majeur.

Dans ces conditions, on comprend que nos collègues soient particulièrement attachés à bénéficier d'une progression de carrière continue et transparente, observée avec expertise et équité par des commissaires paritaires élu.e.s.

La troisième campagne de promotion à la Classe exceptionnelle permettra de nouveau à près de 1500 professeur.e.s agrégé.e.s d'accéder à ce grade. La note de service 2019 élargit sensiblement les conditions d'accès à la Classe exceptionnelle : le ministère a assoupli les conditions de recevabilité des candidatures pour la voie 1 de promotion (élargissement des périodes d'exercice en Education prioritaire, prise en compte des années effectuées comme tuteur...). Cette avancée, quoiqu'insuffisante, est à porter au crédit de la FSU, qui œuvre pour que la Classe exceptionnelle devienne accessible à tou.te.s en fin de carrière. Notre organisation syndicale ne s'arrêtera pas là : elle entend consolider les acquis obtenus pour les faire fructifier. Le ministère a en revanche unilatéralement décidé de ne plus prendre en compte les services effectués en STS et classes assimilées. Les agent.e.s reconnu.e.s éligibles en 2017 et 2018 le demeurent cependant.

Comme lors des deux campagnes précédentes, nous serons attentifs.ves :

- à ne pas forcément proposer des collègues qui sont trop loin d'un départ à la retraite car cela empêchera de nouvelles promotions dans les années à venir ;
- à vérifier les avis CE contestables lorsque le chef d'établissement admet ne pas bien connaître le candidat ;
- à relever les dégradations d'appréciations incompréhensibles pour les collègues, en particulier lorsque les avis des évaluateurs primaires n'ont pas changé.

Nous affirmons que, comme la FSU l'a obtenu pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tou.te.s. Or l'engorgement du vivier 2 se confirme et s'amplifie, alors que le vivier 1 offre des opportunités de promotion beaucoup plus favorables. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent donc être revues dans le sens d'un accès élargi : c'est une condition impérative pour une réelle revalorisation de la fin de carrière des professeur.e.s agrégé.e.s.

Les commissaires paritaires agrégé.e.s FSU de l'académie de Toulouse.